C.3

Catalogue 85-002

Juristat

Service Bulletin
Bulletin de service

Statistics Canada
Statistique Canada

Canadian Centre for Justice Statistics
Centre canadien de la statistique juridique

DEC 20 1989
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Price: Canada $3.70, $37.00 a year.
Other countries: $4.40, $44.00 a year.

Vol. 9 No. 5

Impaired Driving Statistics, 1988

HIGHLIGHTS

In 1988, 121,307 persons were charged with impaired driving offences in Canada. This figure represents the lowest number since data collection began in 1974 and the fifth consecutive annual decline.

Among the provinces, Quebec has had the lowest rate per 100,000 population of persons charged with impaired driving since 1974. Alberta has had the highest rate in each of the past 5 years.

Recent data show that 42% of fatally injured drivers tested were legally impaired in 1987, showing a blood alcohol concentration of greater than 80 mgs. While this figure is relatively high, there has been a general decline in the proportion since a high of 50% in 1981.

A Health and Welfare study in 1988 showed that 20% of Canadian drivers between the ages of 16 and 69 admitted to having driven a motor vehicle at least once in the past 12 months after having two or more drinks in the previous hour. A further 14% admitted to having been a passenger in a motor vehicle in which they thought the driver had too much to drink.

INTRODUCTION

Among the many social concerns of Canadians today is the number of impaired drivers and the impact they have on our society. This Juristat will examine the data collected by the Law Enforcement Program of the Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) as well as statistics collected by Health and Welfare Canada in a 1988 survey conducted to study the attitudes and behaviours of Canadians on drinking and driving. Together, these data may aid in understanding the attitudes of Canadians towards drinking and driving and offer some insight into the recent decline in the number of persons charged with impaired driving.

December 1989
ISSN 0715-27IX

Prix: Canada $3.70, $37.00 par année.
Autres pays: $4.40, $44.00 par année.

Vol. 9, Nº 5

Statistiques sur la conduite avec facultés affaiblies, 1988

FAITS SAILLANTS

En 1988, 121,307 personnes ont été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies au Canada, ce qui représente le plus petit nombre enregistré depuis le début de la collecte des données sur cette question, en 1974, et la cinquième baisse en autant d'années.

Parmi les provinces, le Québec a affiché le plus faible taux d'inculpation de conduite avec facultés affaiblies pour 100,000 habitants depuis 1974. Par ailleurs, l'Alberta a accusé le taux le plus élevé au cours des cinq dernières années.

De récentes données indiquent qu'en 1987, 42 % des conducteurs décédés par suite de leurs blessures avaient les facultés affaiblies par l'alcool, aux termes du Code criminel, et avaient un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg. Bien que ce pourcentage soit relativement élevé, on a noté une baisse générale de la proportion depuis 1981, année à laquelle un sommet de 50 % avait été enregistré.

Une enquête menée en 1988 par Santé et Bien-être social Canada a révélé que 20 % des conducteurs Canadiens âgés de 16 à 69 ans ont admis avoir conduit, au moins une fois au cours des 12 mois antérieurs, un véhicule automobile après avoir consommé deux verres d'alcool ou plus une heure auparavant. De plus, 14 % des répondants ont déclaré être montés dans un véhicule conduit par une personne qui, selon eux, avait trop bu.

INTRODUCTION

La conduite avec facultés affaiblies et ses répercussions sur notre société compte parmi les nombreuses questions sociales qui préoccupent les Canadiens de nos jours. Dans le présent bulletin de **Juristat**, on examine les données recueillies par le Programme de l'application de la loi du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) ainsi que les statistiques recueillies par Santé et Bien-être social Canada en 1988, dans le cadre d'une enquête visant à étudier les attitudes et les comportements des Canadiens à l'égard de la conduite automobile et de la consommation d'alcool. Les données réunies peuvent aider à comprendre les attitudes des Canadiens à cet égard et expliquer la récente baisse du nombre de personnes inculpées pour conduite avec facultés affaiblies.

Décembre 1989
ISSN 0715-27IX

Published under the authority of the Minister of Regional Industrial Expansion and the Minister of State for Science and Technology

Publication autorisée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie

Impaired Driving Characteristics

Detailed Categories,1988

In 1988, there were 121,307 persons charged with impaired driving. Of these, 91% were for impaired operation of a motor vehicle, with 110,773 persons charged. A further 1,194 persons were charged with impaired operation causing bodily harm, while 158 were charged with impaired operation causing death. In all, 8,786 persons were charged with failure to provide either a breath or blood sample.

There were 279 persons charged with impaired operation of a vessel or aircraft, which accounted for less than 1% of all the persons charged. An additional 109 persons were charged with impaired operation of a vessel or aircraft causing bodily harm and 8 causing death.

Since the introduction of new legislation in December 1985 on impaired operation causing bodily harm and death, the number of persons charged in each category has remained relatively constant. In 1986, there were 160 persons charged with impaired operation causing death. In 1987 and 1988, the numbers of persons charged were 156 and 166 respectively. Persons charged with impaired operation causing bodily harm has remained between 1,300 and 1,400 in each year.

Provincial Comparisons

The province of Quebec has consistently recorded the lowest rate of persons charged per 100,000 population since data collection began. In 1988, Quebec was once again lowest with a rate of 370, followed by Ontario at 397(Figure I). For the last 5 years, Alberta has had the highest rate in Canada. In 1988, Alberta had a rate of 754, followed closely by Saskatchewan at 737. Prince Edward Island has shown the largest percentage decrease (47%) in the rate, declining from 1,185 to 626 between 1974 and 1988. No province showed an increase in the rate over this period.

The level of enforcement of impaired driving varies among jurisdictions and is directly related to the number of persons charged. Therefore, any comparisons between jurisdictions should be done with caution. It should also be noted that persons charged are not an unduplicated count of the number of persons. Individuals will be counted each time they are charged.

Caractéristiques relatives à la conduite avec facultés affaiblies

Catégories détaillées, 1988

En 1988, 121,307 personnes ont été arrêtées sous l'inculpation de conduite avec facultés affaiblies. De ce nombre, 110,773 personnes (91 %) ont été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule automobile, 1,194 personnes, pour conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles et 158 personnes, pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort. En tout, 8,786 personnes ont été inculpées pour défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Par ailleurs, en ce qui concerne la conduite d'une embarcation, d'un bateau ou d'un aéronef, 279 personnes ont été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies, ce qui représente moins de 1 % de toutes les personnes inculpées. De même, 109 personnes ont été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles et 8, pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

Depuis l'adoption en décembre 1985 de la nouvelle loi sur la conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles et causant la mort, le nombre de personnes inculpées dans chaque catégorie est demeuré relativement stable. En 1986, 160 personnes ont été inculpées pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort, comparativement à 156 et à 166 en 1987 et en 1988 respectivement. Le nombre de personnes inculpées pour conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles se situait entre 1,300 et 1,400 chaque année.

Comparaisons entre les provinces

C'est au Québec que l'on a régulièrement observé le taux d'inculpation le plus bas pour 100,000 habitants depuis que des données sont recueillies sur cette question. En 1988, le Québec a encore une fois affiché le plus faible taux, soit de 370, suivi de l'Ontario avec 397(voir la figure I). Durant les cinq dernières années, l'Alberta a accusé le taux le plus élevé au Canada. En 1988, l'Alberta a enregistré un taux de 754, suivi de près par la Saskatchewan (737). La plus importante diminution en pourcentage (47 %) a été notée à l'Île-du-Prince-Édouard, où le nombre est passé de 1,185 à 626 entre 1974 et 1988. Le taux n'a augmenté dans aucune province au cours de cette période.

Les mesures d'application de la loi relativement à la conduite avec facultés affaiblies varient d'un secteur de compétence à l'autre, et elles sont directement liées au nombre de personnes inculpées. Par conséquent, toute comparaison entre les secteurs de compétence doit être faite avec prudence. Il faut également noter que pour établir le nombre de personnes inculpées, on n'a pas éliminé les doubles comptes des personnes. Les personnes sont comptées autant de fois qu'elles ont été inculpées.

Figure I

Persons Charged With Impaired Driving, Rate Per 100,000 Population, Canada and the Provinces, 1988

Personnes inculpées d'infraction pour conduite avec facultés affaiblies, taux pour 100,000 habitants, Canada et provinces, 1988

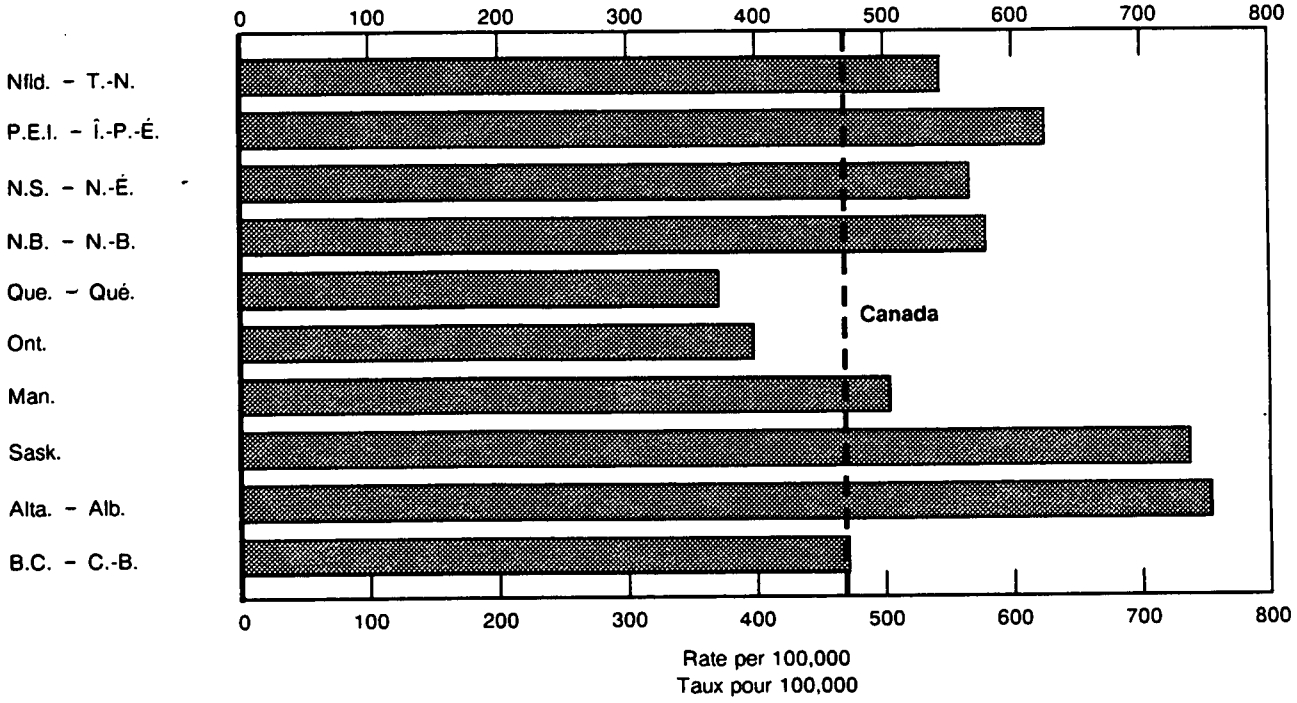

Persons Charged By Gender

At the national level, the number of males charged with impaired driving declined 19% from 1974 to 1988. Conversely, the number of females charged more than doubled over this time period. Despite this trend, females still accounted for only 8% of persons charged by 1988.

Seasonality

In 1988, July had the greatest number of persons charged with impaired operation of a motor vehicle, vessel or aircraft, while January had the fewest. Generally, over the fifteen years, more persons were charged between the months of May and October than for the period between November and April.

Inculpations selon le sexe

A l'échelle nationale, le nombre d'hommes inculpés pour conduite avec facultés affaiblies a baissé de 19 % de 1974 à 1988. Inversement, le nombre de femmes inculpées a plus que doublé durant la même période. Malgré cette tendance, les femmes ne représentaient encore que 8 % des personnes inculpées en 1988.

Saisonnalité

En 1988, le nombre de personnes inculpées pour conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule automobile, d'une embarcation, d'un bateau ou d'un aéronef a été le plus élevé durant le mois de juillet, alors qu'il a été le plus bas durant le mois de janvier. En général, au cours des quinze années, un plus grand nombre de personnes ont été inculpées entre les mois de mai et octobre qu'entre les mois de novembre et avril.

Trends, 1974-1988

Persons Charged With Impaired Driving

For purposes of this and previous Juristat Bulletins, impaired driving has included "Driving While Impaired" in addition to "Fail or Refuse to Provide Breath Sample" and "Fail or Refuse to Provide Blood Sample". Failure to comply with the directive by a peace officer for a sample of breath or blood carries the same penalty as if the individual were charged with Impaired Operation.

During the fifteen years in review, the greatest number of persons charged was in 1981(Figure II). Since this peak of 162,048, there has been an almost continuous decline in persons charged. Only in 1983 was there a slight increase over the previous year. In 1988, the lowest figure ever (since 1974) was recorded (121,307). While the number of persons charged with impaired driving decreased by 14% since 1974, the Canadian population increased by almost 16%. The rate of persons charged for every 100,000 people declined from a high of 666 in 1981 to a low of 468 in 1988.

Tendances, 1974-1988

Inculpations pour conduite avec facultés affaiblies

Aux fins du présent bulletin de **Juristat** et des bulletins antérieurs, la conduite avec facultés affaiblies englobait la "conduite avec facultés affaiblies" ainsi que le "défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine" et le "défaut ou refus de fournir un échantillon de sang". Lorsqu'une personne ne se conforme pas aux directives d'un agent de police qui lui demande de fournir un échantillon d'haleine ou de sang, elle purge la même peine que si elle était inculpée pour conduite avec facultés affaiblies.

Parmi les quinze années à l'étude, c'est en 1981 que l'on a enregistré le plus grand nombre de personnes inculpées, soit 162,048(voir la figure II). Depuis, on a observé une diminution presque constante de ce nombre. Seule une légère augmentation a été relevée en 1983 par rapport à l'année précédente. Le chiffre le plus bas affiché depuis 1974 s'est établi à 121,307 en 1988. Bien que le nombre de personnes inculpées pour conduite avec facultés affaiblies ait diminué de 14 % depuis 1974, la population canadienne a augmenté de presque 16 %. Le taux d'inculpation pour 100,000 habitants est passé d'un sommet de 666 en 1981 à un creux de 468 en 1988.

Figure II

Persons Charged With Impaired Driving, Canada, 1974-1988

Personnes inculpées d'infraction pour conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1974-1988

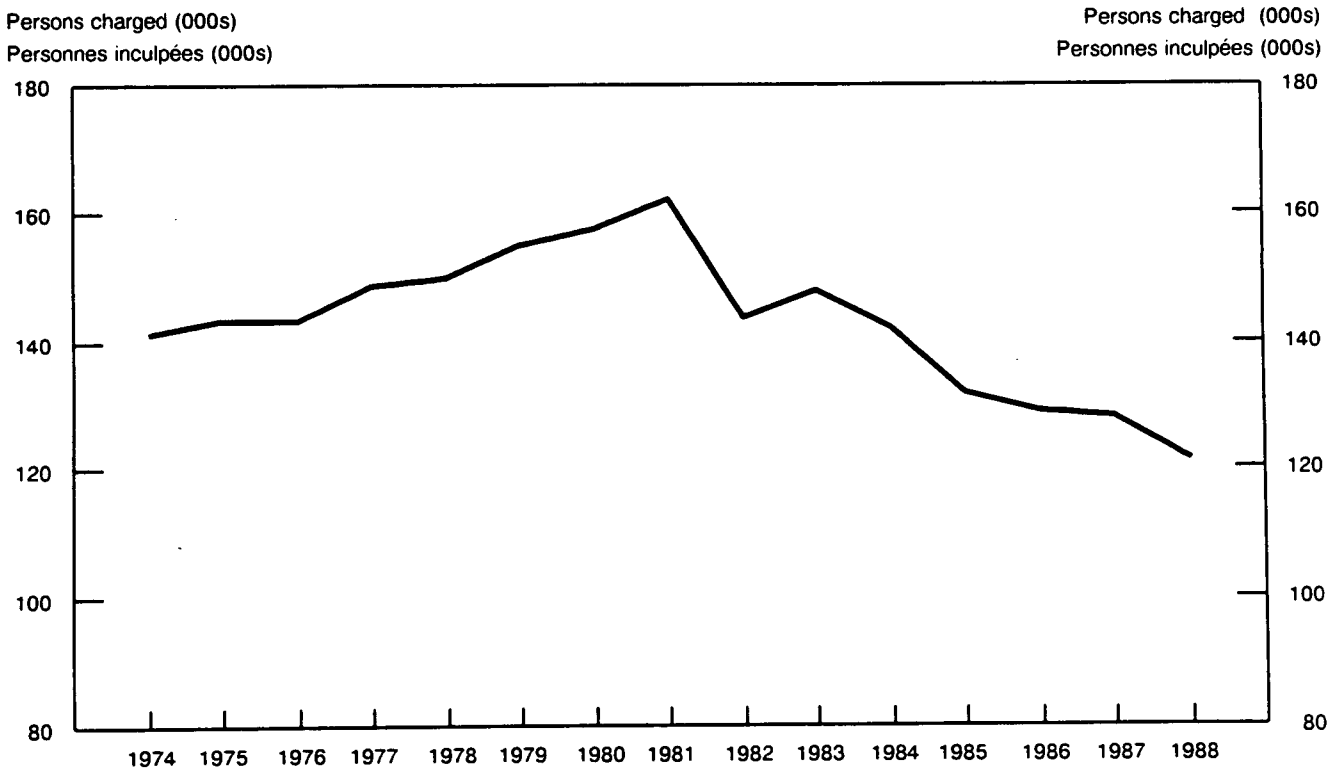

Alcohol Consumption

Alcohol consumption for those 15 years of age and over remained fairly constant from 1974 to 1980, between 130 and 135 litres per capita. Since 1980, there has been a general decline in consumption(6%) to the current 1988 level of 125 litres per capita(see Figure III).

Consommation d'alcool

De 1974 à 1980, la consommation d'alcool chez les personnes âgées de 15 ans et plus est demeurée assez stable, c'est-à-dire entre 130 et 135 litres par habitant. Depuis 1980, on a noté un recul général de la consommation (6 %), dont le niveau s'est établi à 125 litres par habitant en 1988 (voir la figure III).

Figure III

Per Capita Sales (15 years and over) of Alcoholic Beverages By Volume, Canada, 1974-1988

Ventes per cápita (15 ans et plus) de boissons alcooliques selon le volume, Canada, 1974-1988

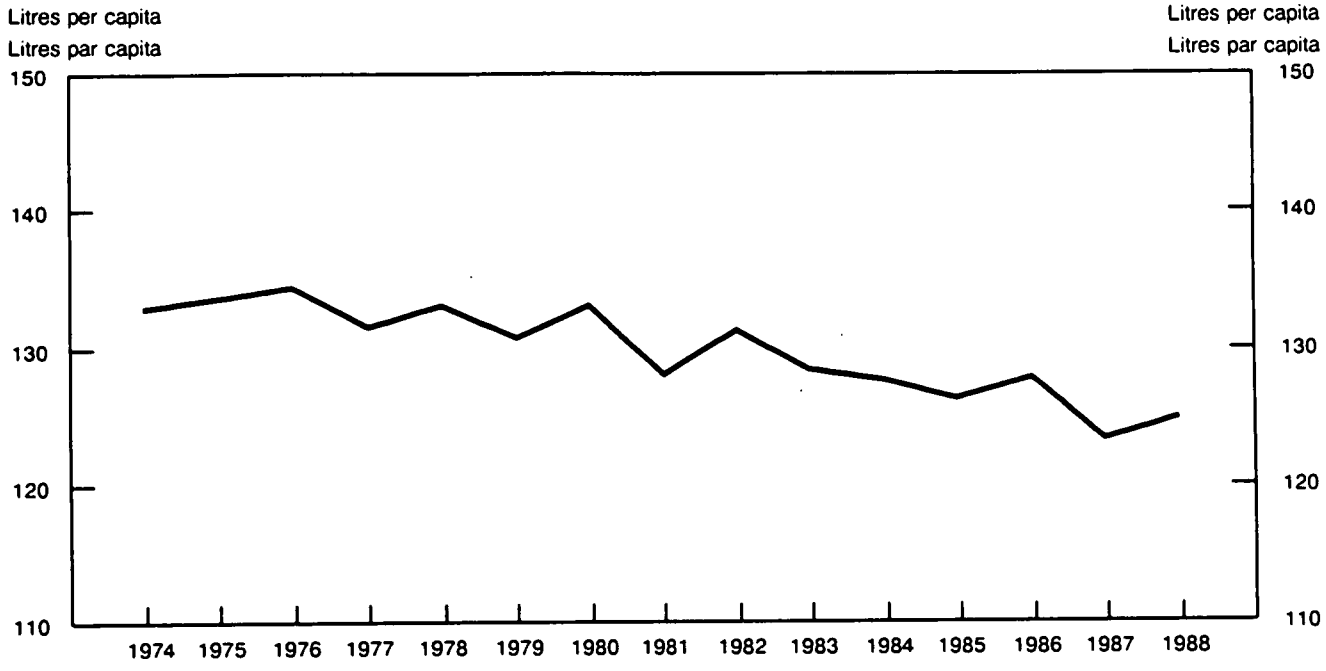

Source: The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada, Statistics Canada Catalogue 63-202.
Source: Le contrôle et la vente des boissons alcooliques au Canada, Statistique Canada Catalogue 63-202.

Alcohol Involvement in Fatal Crashes

At the same time that alcohol consumption appears to be declining in Canada, alcohol use among drivers fatally injured in traffic accidents is also declining. Data released by the Traffic Injury Research Foundation (T.I.R.F.), examined fatal crashes from seven provinces. The seven jurisdictions together showed a small increase from 44.9% to 51.6% between 1974 and 1981 in the proportion of drivers whose blood alcohol concentration was greater than 80 mgs., and therefore legally impaired. From 1981 to 1987 the percentage has declined to 42.1%(Figure IV). The drop in the rate seems to parallel the decline in persons charged with impaired driving.

Accidents mortels liés à la consommation d'alcool

Comme semble régresser la consommation d'alcool au Canada, on note une diminution de l'usage de l'alcool chez les conducteurs mortellement blessés dans des accidents de la route. D'après les données de la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada relativement aux accidents mortels dans sept provinces, la proportion de conducteurs dont le taux d'alcoolémie dans le sang dépassait 80 mg et qui, par conséquent, avaient les facultés affaiblies, a augmenté légèrement dans ces sept secteurs de compétence réunis, passant de 44.9 % à 51.6 % entre 1974 et 1981. De 1981 à 1987, le pourcentage est tombé à 42.1 %(voir la figure IV). Cette baisse semble correspondre à la diminution du nombre d'inculpations pour conduite avec facultés affaiblies.

Figure IV

Number of Drivers Over the Legal Limit as a Proportion of Driver Fatalities, Canada, 1974-1987

Proportion des conducteurs mortellement blessés dont la consommation dépassait la limite légale, Canada, 1974-1987

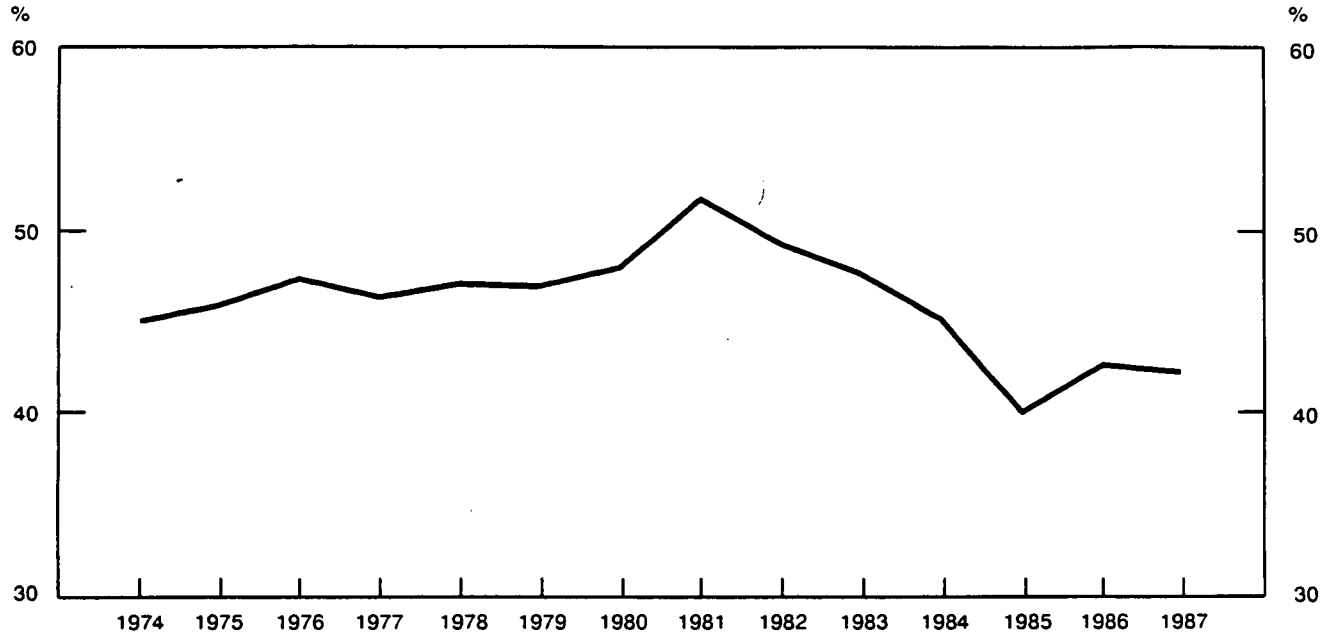

Source: Traffic Injury Research Foundation.
Source: La Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada.

Between 1974 and 1987, almost 20,000 driver fatalities had been tested for blood alcohol concentration. On average, 43% were found to have **no** alcohol in their blood, 10% had ingested alcohol (reading of 1-80 mgs.) but were not legally impaired, and approximately 46% were found to be legally impaired. For the past four years the percentage above 80 mgs. has been below the 15 year average.

Entre 1974 et 1987, près de 20,000 conducteurs décédés dans des accidents de la route ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer le taux d'alcoolémie dans leur sang. En moyenne, 43 % n'avaient **aucun** alcool dans leur sang, 10 % avaient consommé de l'alcool (entre 1 et 80 mg), mais n'avaient pas les facultés affaiblies au sens où on l'entend dans le Code criminel, et environ 46 % avaient les facultés affaiblies aux termes de la loi. Au cours des quatre dernières années, le pourcentage dont le taux d'alcoolémie dépassait 80 mg était inférieur à la moyenne des quinze années.

Traffic Fatalities

The number of persons killed in traffic accidents in Canada peaked at 6,706 in 1973. Between 1973 and 1981, there was a general decline of 20% in fatalities to a figure of 5,383. A sharp decrease of over 20% occurred between 1981 and 1982. Since 1982, the annual number of traffic deaths has remained fairly constant at around 4,200(Figure V).

Décès causés par des accidents de la route

Le nombre de personnes tuées dans des accidents de la route au Canada a atteint un sommet de 6,706 en 1973. Entre 1973 et 1981, ce nombre a diminué de 20 % dans l'ensemble pour s'établir à 5,383. Une chute importante d'au delà de 20 % a été enregistrée entre 1981 et 1982. Depuis 1982, le nombre annuel de décès causés par des accidents de la route se maintient à environ 4,200 (voir la figure V).

Figure V

Number of Persons Killed in Motor Vehicle Traffic Accidents, Canada, 1974-1987

Nombre de personnes tuées au cours d'accidents de la route au Canada, 1974-1987

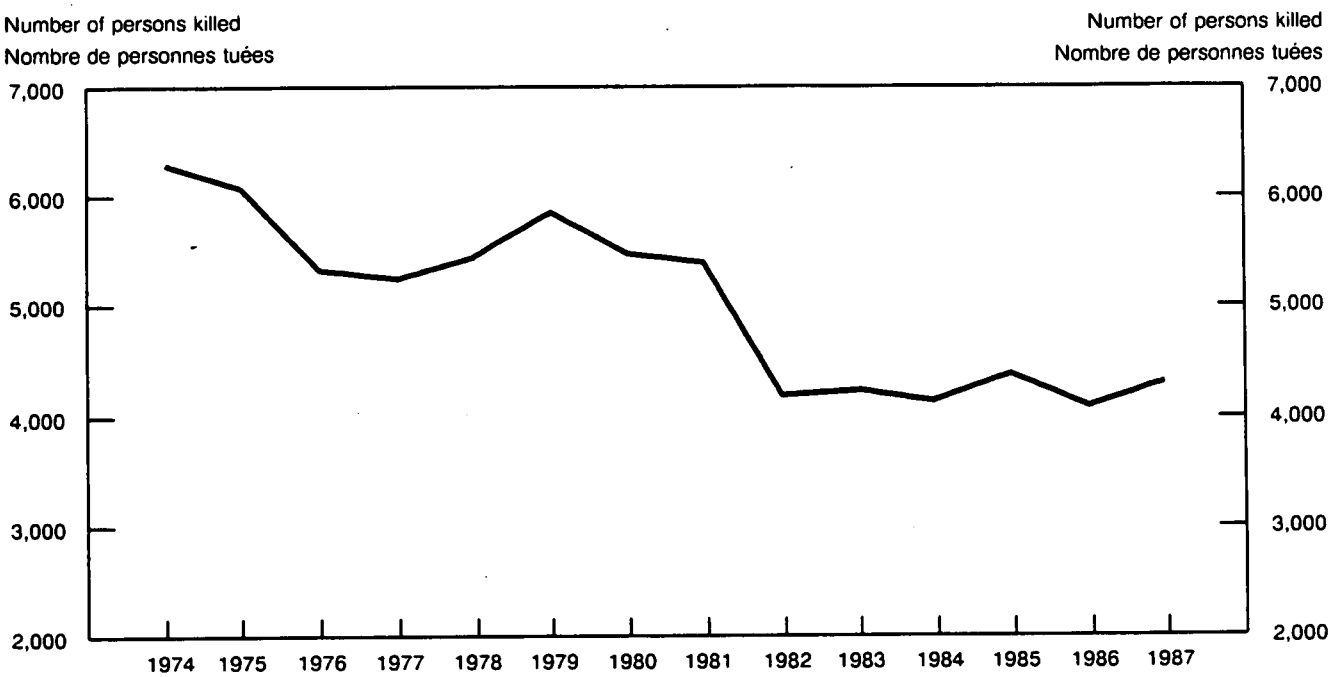

Source: Transport Canada.
Source: Transports Canada.

Legislation on Impaired Driving

Many variables have undoubtedly contributed to this decline in the number of persons charged with impaired driving since 1981, such as: organizations dedicated to reducing the incidence of impaired driving; societal attitudes to drinking, impaired driving, and impaired drivers; as well as the impact of law enforcement agencies. Legislators have responded to the cry for more effective laws to combat this dilemma.

In December of 1985, the House of Commons proclaimed changes to the **Criminal Code of Canada** which amended statute sections that deal with impaired operation of motor vehicles, vessels and aircraft. In addition, new provisions on Impaired Operation Causing Bodily Harm and Death were introduced. A further provision was added dealing with the use of blood samples to determine the level of impairment.

Penalties imposed for impaired operation under legislative amendments made in 1985 are found in Table 1.

Loi relative à la conduite avec facultés affaiblies

La diminution du nombre d'inculpations pour conduite avec facultés affaiblies depuis 1981 est sans doute attribuable à des variables multiples, notamment les organisations s'employant à réduire la fréquence de la conduite avec facultés affaiblies, les attitudes de la société à l'égard de la consommation d'alcool, de la conduite avec facultés affaiblies et des personnes qui conduisent en état d'ébriété ainsi que les effets des organismes d'application de la loi. Les législateurs ont pris certaines mesures en réponse aux demandes d'établissement de lois efficaces qui permettent de combattre ce problème.

En décembre 1985, la Chambre des communes a adopté les modifications apportées, dans le **Code criminel du Canada,** aux articles portant sur la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau et d'un aéronef. De plus, de nouvelles dispositions relatives à la conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles et causant la mort ont été introduites. Une autre disposition a été ajoutée en ce qui a trait à l'utilisation d'échantillons de sang en vue de déterminer le taux d'alcoolémie.

Le tableau 1 présente les peines imposées pour conduite avec facultés affaiblies conformément aux modifications apportées à la loi en 1985.

Table 1. Penalties For Impaired Driving

Tableau 1. Peines imposées pour conduite avec facultés affaiblies

Nature of Offence Nature de l'infraction	Minimum Penalty Peine minimale	Maximum Penalty Peine maximale
I. Impaired Operation of Motor Vehicle, Vessel or Aircraft - Conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule automobile, d'une embarcation, d'un bateau ou d'un aéronef		
First Offence - Première infraction - Summary Conviction - Déclaration sommaire de culpabilité	$300	6 Months Incarceration Both(Fine and/or Prison) - 6 mois d'emprisonnement, les deux peines (amende et (ou) prison)
- Indictable - Acte criminel	$300	5 Years Incarceration Both(Fine and/or Prison) - 5 ans d'emprisonnement, les deux peines (amende et (ou) prison)
Second Offence - Deuxième infraction - Summary Conviction - Déclaration sommaire de culpabilité	14 days	6 Months Incarceration - 6 mois d'emprisonnement
- Indictable - Acte criminel	14 days	5 Years Incarceration - 5 ans d'emprisonnement
Each Consecutive Offence - Chaque récidive	90 days	6 Months Incarceration - 6 mois d'emprisonnement
II. Impaired Operation Causing Bodily Harm - Conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles		10 Years Incarceration - 10 ans d'emprisonnement
III. Impaired Operation Causing Death - Conduite avec facultés affaiblies causant la mort		14 Years Incarceration - 14 ans d'emprisonnement

In addition to the above noted sanctions, the Courts may also impose an order prohibiting the offender from operating a motor vehicle, vessel or aircraft. Notwithstanding the punishments outlined, the Courts may direct a person by virtue of S.736 to obtain treatment (i.e. alcohol rehabilitation program) as a condition of a probation order or as part of a conditional discharge.
Outre les peines susmentionnées, les tribunaux peuvent également rendre une ordonnance interdisant au contrevenant de conduire un véhicule automobile, une embarcation, un bateau ou un aéronef. Nonobstant ces peines, les tribunaux peuvent, en vertu de l'article 736. ordonner à une personne de suivre un traitement (p. ex. un programme de réadaptation pour les alcooliques) comme condition d'une ordonnance de probation ou dans le cadre d'une libération conditionnelle.

Health and Welfare Canada's Survey on Drinking and Driving

Health and Welfare Canada, in conjunction with Statistics Canada, undertook in March of 1988 to survey approximately 10,000 Canadians between 16 and 69 years of age on their attitudes and behaviours related to drinking and driving.

Enquête sur la conduite automobile et la consommation d'alcool menée par Santé et Bien-être social Canada

En mars 1988, Santé et Bien-être social Canada, avec la collaboration de Statistique Canada, a effectué un sondage auprès d'environ 10,000 Canadiens âgés entre 16 et 69 ans en ce qui concerne leurs attitudes et leurs comportements à l'égard de la conduite automobile et de la consommation d'alcool.

Perceptions On Current Legislation

People's perceptions about the severity of sanctioned punishment for Criminal Code violations are addressed by the Health and Welfare Canada Study as well. Table 2 addresses the perceptions of what Canadians believe penalties should be.

The majority of Canadians with a decided preference believe that for a first time conviction for impaired driving with no accident nor personal injury, any license suspension should be at least 6 months(67%), any fine imposed to be $201-$2,000(75%), and should a period of incarceration be imposed, the length of time should be less than 3 months(57%).

When death or bodily harm occurs, the suggested penalties are considerably more severe. Those Canadians with a definite opinion believe overwhelmingly(85%) that where death or bodily harm is the result from impaired driving, persons convicted should be incarcerated for periods of six months or more. In addition, opinions favour licence suspension greater than one year(79%) and/or a fine between $200 and $2,000(57%).

Perceptions de la loi actuelle

L'enquête de Santé et Bien-être social Canada traite également de ce que pensent les gens à propos de la sévérité des peines sanctionnées pour des infractions au Code criminel. Le tableau 2 présente les perceptions des Canadiens relativement aux peines qui devraient être imposées.

Dans le cas d'une première inculpation pour conduite avec facultés affaiblies ne comportant ni accident, ni blessure corporelle, la majorité des Canadiens ayant indiqué leur préférence estiment que le retrait du permis de conduire devrait être d'une durée minimale de six mois (67 %), que l'amende devrait varier entre $201 et $2,000 (75 %) et que la période d'incarcération, s'il y a lieu, devrait être inférieure à trois mois (57 %).

Lorsque la conduite avec facultés affaiblies cause la mort ou des lésions corporelles, les peines suggérées sont beaucoup plus sévères. Les Canadiens ayant arrêté leur opinion estiment pour la plupart (85 %) que si la conduite avec facultés affaiblies cause la mort ou des lésions corporelles, les personnes inculpées devraient être incarcérées pendant au moins six mois. En outre, ils préconisent le retrait du permis de conduire pour une période de plus d'un an (79 %) et (ou) une amende allant de $200 à $2,000 (57 %).

Table 2. Public Preferences on Impaired Driving Penalties For First Conviction[1]

Tableau 2. Préférences du public concernant les peines relatives à la conduite avec facultés affaiblies dans le cas d'une première inculpation[1]

Penalties Peines	No Personal Injury Sans blessure corporelle	Bodily Harm or Death Causant des lésions corporelles ou la mort
License Suspension – Retrait du permis de conduire		
Less Than 1 Month – Moins d'un mois	5%	–
1-2 Months – 1 - 2 mois	9%	1%
3-5 Months – 3 - 5 mois	19%	2%
6 Months-1 Year – 6 mois - 1 an	47%	18%
Greater Than 1 Year – Plus d'un an	20%	79%
	100%	100%
Fine – Amende		
$200 or less – $200 ou moins	19%	3%
$201-$2,000 – $201 - $2,000	75%	57%
Greater Than $2,000 – Plus de $2,000	5%	41%
	100%	100%
Jail – Emprisonnement		
Less Than 1 Month – Moins d'un mois	39%	3%
1-2 Months – 1 - 2 mois	18%	7%
3-5 Months – 3 - 5 mois	11%	6%
6 Months or More – 6 mois et plus	32%	85%
	100%	100%

[1] *Includes only those with a "decided preference".*
[1] *Comprend uniquement ceux qui ont indiqué leur préférence.*

Impaired Driving Experiences

One fifth of those surveyed who indicated they had driven a car in the last year (representing approximately 2.6 million Canadians) said they had driven at least once in the previous year after having 2 or more drinks in the previous hour.

This group was also asked if they **had** to drive after having too much to drink. Clearly 77% said they did not have to drive, but did so anyway. This same group was asked how many times in the past 30 days they had driven after having two or more drinks in the previous hour. Twenty-eight percent had not done so in the past 30 days, while 26% had driven once, 15% twice and 31% three or more times.

Fourteen percent of those surveyed said they had actually been a passenger in a motor vehicle in the past 12 months where they felt the driver had too much to drink. Two-thirds of these passengers were concerned for their safety because the driver had too much to drink, yet still got into the car. The most prevalent justification was that there was no alternative transportation.

Impaired Driving Attitudes

Canadians were asked whether the issue of drinking and driving was more or less important than a number of other social issues. In general, impaired driving was perceived to be more important than any of the eight issues provided. When ranked in comparison to drinking and driving, AIDS was seen as next important, followed by family violence, drug use, juvenile delinquency, unemployment, racism, pornography and cigarette smoking in that order.

Canadian Centre for Justice Statistics Data

Traffic Enforcement Statistics are a census survey of police agencies across Canada who report monthly aggregate statistics to the Canadian Centre for Justice Statistics.

An incident based Uniform Crime Reporting Survey is being implemented and tested at various sites. Statistics in the future will provide greater insight into the nature of impaired driving and other crimes, as well as providing information previously not available on the accused and the victim, where bodily harm or death has occurred.

Expériences relatives à la conduite avec facultés affaiblies

Parmi les enquêtés qui ont indiqué avoir conduit une automobile au cours de la dernière année (soit environ 2.6 millions de Canadiens), 20 % ont déclaré l'avoir conduit au moins une fois après avoir consommé deux verres d'alcool ou plus une heure auparavant.

On a également demandé à ces derniers s'ils **devaient** conduire la voiture après avoir pris trop d'alcool. Manifestement, 77 % ont avoué qu'ils n'étaient pas dans l'obligation de conduire, mais qu'ils l'ont fait quand même. On a demandé à ces mêmes répondants combien de fois, au cours des 30 derniers jours, ils avaient conduit une automobile après avoir bu deux verres d'alcool ou plus une heure auparavant. Vingt-huit pour cent ont répondu "jamais", tandis que 26 % avaient conduit une fois, 15 % deux fois et 31 % trois fois ou plus.

Parmi les personnes interrogées, 14 % ont déclaré être montées, au cours des douze derniers mois, dans un véhicule automobile dont le conducteur avait trop bu, selon elles. Les deux tiers de ces passagers se préoccupaient de leur sécurité en raison de l'état d'ébriété du conducteur, mais sont quand même montés dans la voiture. La raison principalement invoquée était l'absence d'un autre moyen de transport.

Attitudes à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies

On a demandé aux Canadiens si la question de la conduite automobile et de la consommation d'alcool était plus ou moins importante qu'un certain nombre d'autres problèmes sociaux. En général, la conduite avec facultés affaiblies était considérée plus importante que n'importe quelle des huit autres questions mentionnées. Par rapport à la conduite automobile et la consommation d'alcool, le SIDA se classait au deuxième rang en importance, suivi de la violence familiale, de la consommation de drogues, de la délinquance juvénile, du chômage, du racisme, de la pornographie et du tabagisme dans cet ordre.

Données du centre canadien de la statistique juridique

La Statistique de l'application des règlements de la circulation est tirée d'une enquête effectuée auprès des organismes de police du Canada qui déclarent des statistiques mensuelles sous forme agrégée au Centre canadien de la statistique juridique.

Un Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire est actuellement mis en oeuvre et mis à l'essai à divers endroits. Dans l'avenir, les statistiques permettront de comprendre la nature de la conduite avec facultés affaiblies et des autres actes criminels et fourniront des renseignements jusqu'alors inexistants sur les accusés et les victimes dans les cas où la conduite avec facultés affaiblies a causé des lésions corporelles ou la mort.

Table 3. **Persons Charged[1] With Impaired Driving Offences[2], Canada and the Provinces/Territories, 1984-1988**

Tableau 3. **Personnes inculpées[1] d'infraction pour conduite avec facultés affaibliés[2], Canada et provinces/territoires, 1984-1988**

	1984	1985	1986	1987	1988	% Change 87-88 % de Change-ment 87-88	1988 Popu-lation[3] (000's)	1988 Rate Per 100,000 Population Taux pour 100,000 habitants 1988
Newfoundland - Terre-Neuve	2,887	2,909	2,550	3,058	3,083	0.8	568.1	543
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	1,302	1,171	934	971	806	-17.0	128.7	626
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	5,609	5,455	5,012	5,066	5,015	-1.0	883.9	567
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	4,606	4,855	5,268	4,695	4,133	-12.0	714.4	579
Quebec	21,543	22,266	25,184	26,153	24,543	-6.2	6,639.2	370
Ontario	46,045	40,424	38,994	38,165	37,475	-1.8	9,430.8	397
Manitoba	6,206	6,542	7,547	6,469	5,464	-15.5	1,084.7	504
Saskatchewan	9,637	8,048	8,079	8,321	7,457	-10.4	1,011.2	737
Alberta	24,907	21,967	19,889	19,758	18,102	-8.4	2,401.1	754
British Columbia - Colombie-Britannique	18,194	16,993	14,381	14,283	14,013	-1.9	2,984.0	470
Yukon	545	494	426	550	621	12.9	25.3	2,455
Northwest Territories - Territoires du Nord-Ouest	619	602	533	541	595	10.0	51.8	1,149
Canada	142,100	131,726	128,797	128,030	121,307	-5.3	25,923.3	468

1 *Persons charged data includes both adult and young offenders.*

1 *Données des personnes inculpées inclus les adultes et les jeune gens.*

2 *Includes"Driving While Impaired" and "Failing Or Refusing To Provide A Breath Sample" for 1984 and 1985. Includes Impaired Operation of Motor Vehicle,Vessel Or Aircraft (Causing Death, Bodily Harm Or Impaired Operation Or Over 80 mgs.)" and "Failing To Provide A Breath Sample or Blood Sample" for 1986 to 1988.*

2 *Comprend "capacité de conduite affaiblies" et "défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine" pour la période de 1984 et 1985. Comprend "conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule automobile, d'un embarcation ou d'un aéronef (causant la mort,causant des lésions corporelles et conduite d'un véhicule avec faultés affaiblies moteur ou avec plus de 80 mgs.)" et "défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou un échantillon de sang" pour les années 1986 à 1988.*

3 *Population data are preliminary postcensal estimates based on 1986 Census counts.*

3 *Estimations postcensitaires provisoires établies à partir du recensement de 1986.*

Table 4. Persons Charged With Impaired Driving Offences, By Type of Offence, Canada and the Provinces/Territories,1988

Tableau 4. Personnes inculpées d'infractions de conduite avec facultés affaiblies, selon le genre d'infraction, Canada et provinces/territoires, 1988

	Impaired Operation of Motor Vehicle Conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule automobile			Impaired Operation of Other Vehicles[1] Conduite avec facultés affaiblies d'autres véhicules[1]			Fail or Refuse to Provide Défaut/refus de fournir		Total Persons Charged
	Causing Death Causant la mort	Bodily Harm Causant des lésions corporelles	Impaired Or Over 80 Mgs. Facultés affaiblies ou le taux dépasse 80 mgs.	Causing Death Causant la mort	Bodily Harm Causant des lésions corporelles	Impaired Or Over 80 Mgs. Facultés affaiblies ou le taux dépasse 80 mgs.	Breath Sample Un échantillon de haleine	Blood Sample Un échantillon de sang	Total des personnes inculpées
Newfoundland – Terre-Neuve	–	13	2,478	–	1	11	567	13	3,083
Prince Edward Island – Île-du-Prince-Édouard	–	–	630	–	–	6	164	6	806
Nova Scotia – Nouvelle-Écosse	3	10	3,596	1	6	31	1,329	39	5,015
New Brunswick – Nouveau-Brunswick	–	4	3,190	–	28	13	874	24	4,133
Quebec	27	278	23,286	1	45	92	762	52	24,543
Ontario	70	506	34,133	1	19	68	2,623	55	37,475
Manitoba	6	70	4,629	1	2	17	712	27	5,464
Saskatchewan	3	35	6,899	1	1	9	497	12	7,457
Alberta	29	163	17,422	1	5	7	457	18	18,102
British Columbia – Colombie-Britannique	20	111	13,383	2	2	21	460	14	14,013
Yukon	–	4	560	–	–	2	53	2	621
Northwest Territories – Territoires du Nord-Ouest	–	–	567	–	–	2	26	–	595
Canada	158	1,194	110,773	8	109	279	8,524	262	121,307

1 *Includes boats, planes and trains.*
1 *Comprend des bateaux, des aéronefs et des trains.*

Acknowledgements

The Canadian Centre for Justice Statistics would like to thank Health and Welfare Canada for permitting us to examine and use their data in this Juristat and to acknowledge the cooperation that exists between our two departments. The Centre would also like to thank the POLIS Committee of The Canadian Association of Chiefs of Police, and the many police departments whose advice and data provide the backbone for national traffic enforcement statistics.

Additional information on Impaired Driving can be obtained by writing to The Canadian Centre for Justice Statistics, Law Enforcement Programme, 19th Floor, R.H.Coats Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario K1A 0T6 or telephoning (613) 951-0647. Further inquiries related to Health and Welfare Canada's survey on Drinking and Driving should be directed to Health and Welfare Canada, Health Promotion Directorate, Room 417, Jeanne Mance Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 1B4.

Remerciements

Le Centre canadien de la statistique juridique aimerait remercier Santé et Bien-être social Canada de lui avoir permis d'examiner et d'utiliser ses données dans le présent bulletin de **Juristat** et souligner l'esprit de collaboration qui existe entre les deux organismes. Le Centre voudrait également remercier le Comité POLIS de l'Association canadienne des chefs de police et les nombreux corps policiers dont les conseils et les données fournis constituent la base de la statistique nationale sur l'application des règlements de la circulation.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la conduite avec facultés affaiblies en écrivant au Centre canadien de la statistique juridique, Programme de l'application de la loi, 19e étage, immeuble R.-H.-Coats, Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou en composant le numéro (613) 951-0647. Toute autre demande concernant l'enquête sur la conduite automobile et la consommation d'alcool, menée par Santé et Bien-être social Canada, doit être adressée à Santé et Bien-être social Canada, Direction de la promotion de la santé, pièce 417, immeuble Jeanne-Mance, Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario), K1A 1B4.

Canada

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010056085